VILLE DE
VENDARGUES
VIVRE VRAI

Arrêté n° ADM 67/2026

REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES « PLACE AUX SPORTS »
NOMINATION DES MANDATAIRES

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

Vu la décision du Maire n° 30/2019 en date du 19/06/2019 portant acte constitutif de la régie d'avances et de recettes « PLACE AUX SPORTS ;

Vu l'arrêté n° ADM 66/2026 en date du 07/10/2026 portant nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie d'avances et de recettes « PLACE AUX SPORTS » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06/10/2026 ;

ARRETE

Article 1 Sont nommés mandataires de la régie d'avances et de recettes « PLACE AUX SPORTS », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, les personnes suivantes :

- M. Enzo FABREGUES
- M. Grégoire LEDUN
- M. Loïck LAMBECQ

Article 2 Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 4 Le présent arrêté annule et remplace les précédents.

« Vu pour acceptation » :
Le Régisseur Titulaire,

Mme Patricia LABROT

« Vu pour acceptation » :
Le Mandataire Suppléant,

Mme Sophie GALLO

Fait à Vendargues, le 07/10/2026.

Le Maire,

Guy LAURET.

MAIRIE DE VENDARGUES (Hérault)

« Vu pour acceptation » les mandataires :

M. Enzo FABREGUES	
M. Grégoire LEDUN	
M. Loïck LAMBECQ	